



Compte-rendu du comité de pilotage restreint du site « Etang de Saint-Quentin » en date du 18 décembre 2024

Participants :

- Mme Anglade, conservatrice de la RNN des Etang et rigoles d'Yveline, SMAGER
- M. Boussard, adjoint au maire de Montigny-le-Bretonneux, conseiller communautaire de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines
- M. DUCHAMP, président du comité de pilotage, 1^{er} vice-président du SMAGER, maire de Vieille-Eglise-en-Yvelines
- M. Godon, animateur Natura 2000, chargé de mission RNN, SMAGER
- M. Perrier, technicien ENS, CD78
- M. Quintin, directeur des activités, île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
- Mme Verdier, chargée de mission Natura 2000, Région Île-de-France

Le site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin » a été créé par arrêté ministériel en date du 23 décembre 2003.

Le collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements du comité de pilotage du site Natura 2000 a été réuni en comité de pilotage restreint, par visio-conférence, afin de désigner la structure porteuse du site dont le mandat arrive à échéance au 31 décembre 2024.

Cette fonction, est assurée par le SMAGER depuis le 1^{er} janvier 2022, pour une durée de trois ans.

À la suite de l'appel à candidature du 26 novembre 2024, seul le SMAGER a transmis sa candidature pour poursuivre ses actions de mise en œuvre du document d'objectif du site par le suivi des espèces ayant valeur la désignation du site, la mise en places d'actions de gestion et la réalisation d'animations auprès de divers publics notamment.

Après un tour de table et un rappel des missions d'une structure porteuse de site Natura 2000, il est procédé au vote.

A l'unanimité des votants, le SMAGER est reconduit, à compter du 1^{er} janvier 2025, comme structure porteuse et animatrice du site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin » pour une durée de trois ans.